

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2024

États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 (note 1)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	2 745 944 \$	2 051 482 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	28 420	22 956
Marge	1 526	6 410
Intérêts à recevoir	24 839	18 834
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	5 113	–
Actifs dérivés	39 422	33 182
Total de l'actif	2 845 264	2 132 864
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	4 704	–
Passifs dérivés	34 371	24 740
Total du passif	39 075	24 740
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	2 806 189 \$	2 108 124 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	2 806 189 \$	2 108 124 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	9,31 \$	9,61 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2024	489 391	514 507
31 décembre 2023	135 168	142 551

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2024	–	514 507	–	–
31 décembre 2023	–	142 551	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 28 juin 1999 (la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	28 juin 1999

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	46 630 \$	35 434 \$
Revenu de placement	4 024	3 991
Profit (perte) sur dérivés	(29 455)	(29 731)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(12 231)	(53 592)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	322	(844)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(35 074)	114 309
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	(25 784)	69 567
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	333	202
Revenu tiré du prêt de titres ±	76	76
	409	278
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	3 411	2 894
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	4	3
Coûts de transaction ±±±	42	81
Retenues d'impôt (note 7)	-	115
	3 457	3 093
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(713)	(527)
	2 744	2 566
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(28 119)	67 279
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	(28 119) \$	67 279 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	264 277	221 060
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	(0,10) \$	0,30 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	101 \$	100,0	101 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(25)	(24,8)	(25)	(24,8)
Revenu tiré du prêt de titres	76 \$	75,2	76 \$	75,2

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,25 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	11	18
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	-	-
Payé à CIBC World Markets Corp.	-	-
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	-	-
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	-	-

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (STM CIBC) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	25	25

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	30 juin 2024	30 juin 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(28 119) \$	67 279 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(52 765)	(40 229)
	(52 765)	(40 229)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	930 992	97 715
Montant reçu au réinvestissement des distributions	51 238	39 000
Montant payé au rachat de parts	(203 281)	(168 154)
	778 949	(31 439)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	698 065	(4 389)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 108 124	2 093 175
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 806 189 \$	2 088 786 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 30 juin 2024 et 2023		
Solde au début de la période	219 390	223 654
Parts rachetables émises	97 945	10 214
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	5 466	4 092
	322 801	237 960
Parts rachetables rachetées	(21 563)	(17 557)
Solde à la fin de la période	301 238	220 403

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

	Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
	149 722	-

Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(28 119) \$	67 279 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(333)	(202)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	12 231	53 592
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	35 074	(114 309)
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	(4 024)	(3 991)
Achat de placements	(2 573 978)	(1 183 580)
Produits de la vente de placements	1 839 217	1 242 183
Marge	4 884	(3 239)
Intérêts à recevoir	(6 005)	(1 862)
	(721 053)	55 871
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	930 992	97 000
Montant payé au rachat de parts	(203 281)	(167 137)
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 527)	(622)
	726 184	(70 759)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	5 131	(14 888)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	333	202
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	22 956	49 631
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	28 420 \$	34 945 \$
Intérêts reçus	40 625 \$	33 572 \$

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024

Titre	Nombre de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net			
14 FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (note 10)							
Ares Strategic Income Fund, catégorie I	2 128 856	74 325	79 770				
Fonds de créances mondiales CIBC, série O	14 277 216	135 444	141 694				
Fonds de revenu à taux variable Renaissance, catégorie OH	20 888 552	190 152	184 394				
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		399 921	405 858	14,5 %			
14 ACTIONS INTERNATIONALES (note 10)							
Invesco Senior Loan ETF	348 282	9 972	10 018				
		9 972	10 018	0,3 %			
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		9 972	10 018	0,3 %			
TOTAL DES ACTIONS		9 972	10 018	0,3 %			
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Dollar canadien							
Gouvernement du Canada	2,75 %	2024/08/01		24 400 000	24 166	24 360	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		1 755 000	1 662	1 679	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		1 441 000	1 323	1 338	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		2 059 000	2 100	2 102	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		964 000	894	851	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		2 764 000	2 353	2 406	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		2 159 000	2 128	1 920	
					34 626	34 656	1,2 %
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES					34 626	34 656	1,2 %
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Dollar australien							
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	719 000	728	657	
Commonwealth d'Australie	0,50 %	2026/09/21	série 164	7 683 000	6 213	6 479	
Commonwealth d'Australie	4,75 %	2027/04/21	série 136	541 000	500	502	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	551 000	458	471	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	629 000	588	554	
Commonwealth d'Australie	2,50 %	2030/05/21	série 155	847 000	702	708	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	2 091 000	1 516	1 523	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	641 000	592	594	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	3 343 000	3 290	2 856	
					14 587	14 344	0,5 %
Real brésilien							
République fédérative du Brésil	10,00 %	2031/01/01	série F	49 620 000	11 889	10 975	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2033/01/01		61 080 000	15 069	13 271	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2035/01/01	série F	52 000 000	12 003	11 157	
					38 961	35 403	1,3 %
5 Livre sterling (note 10)							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		1 134 900	2 009	1 964	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2026/10/22		700 000	912	1 108	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,13 %	2027/01/29		2 305 000	3 961	3 962	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		1 426 600	2 340	2 265	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		2 219 000	2 885	3 337	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		618 500	1 339	1 154	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,50 %	2029/01/31		154 500	218	228	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		2 937 900	4 636	4 339	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		1 807 000	2 263	2 503	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		2 907 000	4 005	4 030	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	3,25 %	2033/01/31		27 930 000	45 053	45 278	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2033/07/31		131 000	146	171	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		816 900	1 816	1 409	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		8 482 400	18 119	13 862	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		1 057 300	1 574	1 022	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		2 884 600	3 691	2 895	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2051/07/31		76 710 000	64 099	64 141	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		3 451 400	7 522	5 358	
					166 588	159 026	5,7 %
Peso chilien							
République du Chili	7,00 %	2034/05/01		7 750 000 000	12 343	12 117	
					12 343	12 117	0,4 %
1 Renminbi chinois (note 10)							
République populaire de Chine	2,26 %	2025/02/24		40 340 000	7 576	7 632	
République populaire de Chine	2,35 %	2025/03/15		115 980 000	21 804	21 958	
République populaire de Chine	3,12 %	2026/12/05	série 1916	34 220 000	6 636	6 663	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		24 710 000	4 721	4 789	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		58 950 000	11 090	11 372	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		49 030 000	9 419	9 569	
République populaire de Chine	2,60 %	2030/09/15		33 160 000	6 341	6 421	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		30 990 000	6 000	6 174	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		10 000	2	2	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		65 260 000	12 444	12 710	
République populaire de Chine	2,52 %	2033/08/25		20 680 000	3 948	3 976	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		28 230 000	5 738	6 209	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		16 930 000	3 343	3 662	
					99 062	101 137	3,6 %
² Peso colombien (note 10)							
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B	63 370 000 000	15 532	17 594	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B	159 350 000 000	39 632	43 825	
République de Colombie	7,25 %	2050/10/26	série B	28 510 000 000	5 455	6 113	
					60 619	67 532	2,4 %
³ Couronne danoise (note 10)							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		921 300	193	178	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	1 515 000	292	279	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		3 556 100	1 077	855	
					1 562	1 312	0,0 %
⁴ Euro (note 10)							
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		96 900	154	140	
République fédérale d'Allemagne		2025/04/11	série 181, coupon zéro	1 739 000	2 423	2 486	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		2 361 800	3 391	3 333	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		2 403 932	3 313	3 315	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	1 798 900	2 316	2 454	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		3 160 800	4 467	4 351	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	1 890 800	2 506	2 493	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		2 983 100	4 105	3 963	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	3 574 100	4 666	4 536	
République fédérale d'Allemagne		2031/08/15	coupon zéro	9 332 900	11 398	11 573	
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	55 000	78	67	
République fédérale d'Allemagne	1,70 %	2032/08/15		3 182 000	4 469	4 419	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		2 365 200	2 909	2 810	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	1 761 400	4 187	3 270	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		3 679 800	7 453	5 808	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	2 245 900	1 882	1 587	
République française	6,00 %	2025/10/25		1 613 000	2 870	2 445	
République française	0,50 %	2026/05/25		5 019 000	7 069	7 003	
République française		2027/02/25	coupon zéro	7 187 200	9 647	9 721	
République française	2,75 %	2027/10/25		3 345 900	5 118	4 856	
République française	0,75 %	2028/02/25		5 549 000	7 018	7 500	
République française	0,50 %	2029/05/25		5 170 500	7 383	6 717	
République française		2030/11/25	coupon zéro	2 136 000	2 569	2 582	
République française		2031/11/25	coupon zéro	6 185 900	7 291	7 233	
République française	1,25 %	2036/05/25		2 940 500	3 823	3 423	
République française	4,00 %	2038/10/25		12 037 900	22 292	18 681	
République française	1,50 %	2050/05/25		859 900	1 290	811	
République française	0,75 %	2052/05/25		289 800	355	212	
République française	1,75 %	2066/05/25		3 283 200	4 130	2 962	
Royaume de Belgique	0,50 %	2024/10/22	série 82	400	1	1	
Royaume de Belgique	4,50 %	2026/03/28	série 64	99 000	150	149	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	544 000	699	767	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	839 300	1 544	1 344	
Royaume de Belgique	0,90 %	2029/06/22	série 87	519 600	725	694	
Royaume de Belgique	0,10 %	2030/06/22	série 89	717 000	900	893	
Royaume de Belgique	3,00 %	2033/06/22	série 97	1 086 000	1 618	1 587	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	4 248 600	7 889	6 875	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	1 181 400	1 387	1 192	
Royaume d'Espagne	2,75 %	2024/10/31		3 088 000	4 668	4 512	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		1 567 000	2 341	2 248	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		11 550 000	16 321	16 222	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		6 667 000	9 545	9 091	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		2 190 000	2 776	2 872	
Royaume d'Espagne	3,55 %	2033/10/31		3 056 000	4 642	4 554	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		864 000	1 396	1 350	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		4 899 000	5 259	5 141	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		2 877 000	5 838	4 796	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		3 256 000	3 488	3 296	
Royaume des Pays-Bas	2,00 %	2024/07/15		545 300	791	798	
Royaume des Pays-Bas		2027/01/15	coupon zéro	595 200	851	814	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		1 177 300	1 622	1 627	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		1 106 000	1 564	1 502	
Royaume des Pays-Bas		2030/07/15	coupon zéro	481 000	603	600	
Royaume des Pays-Bas		2031/07/15	coupon zéro	1 639 100	2 128	1 990	
Royaume des Pays-Bas	2,50 %	2033/07/15		1 353 000	1 972	1 939	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 587 700	3 317	2 582	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Royaume des Pays-Bas		2052/01/15	coupon zéro	906 600	1 040	619	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		453 000	671	647	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 590 000	2 490	2 216	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		1 297 000	1 699	1 707	
République d'Autriche		2031/02/20	coupon zéro	636 000	776	768	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		757 000	912	955	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		1 337 000	2 251	1 924	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		1 522 000	2 099	1 606	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		300 000	272	247	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		178 000	340	290	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		311 000	555	459	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		407 000	710	595	
République de Finlande	3,00 %	2033/09/15		496 000	740	725	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		1 569 000	2 094	1 929	
République d'Irlande	1,00 %	2026/05/15		210 000	298	297	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		509 700	767	696	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		2 090 700	2 860	2 692	
République d'Irlande	2,00 %	2045/02/18		321 000	401	383	
République de l'Italie	1,75 %	2024/07/01		1 019 000	1 474	1 493	
République de l'Italie	2,50 %	2024/12/01		806 000	1 160	1 175	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		2 334 000	3 305	3 307	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	5 788 000	7 749	7 908	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		3 767 000	5 231	5 252	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		2 998 600	5 278	4 823	
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		3 343 000	4 073	4 362	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		2 264 000	3 501	3 231	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		267 000	460	382	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		3 793 000	4 932	4 913	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		5 973 000	7 656	7 742	
République de l'Italie	4,20 %	2034/03/01	série 10Y	3 903 000	6 010	5 811	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		677 000	1 117	1 072	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		2 805 000	4 465	4 059	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		10 859 000	12 106	10 921	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		3 669 000	7 084	5 593	
République de Pologne	2,75 %	2032/05/25		6 872 000	8 776	9 596	
					329 959	310 582	11,1 %
⁶ Shekel israélien (note 10)							
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	291 000	119	104	
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	465 000	217	182	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	211 500	85	72	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	219 800	93	74	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	7 722 000	2 711	2 291	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	535 000	311	203	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	251 500	117	72	
					3 653	2 998	0,1 %
⁷ Yen japonais (note 10)							
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	284 450 000	3 069	2 424	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/12/20	série 345	482 100 000	4 612	4 073	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	284 350 000	3 037	2 398	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	517 800 000	4 864	4 338	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	390 850 000	3 910	3 234	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	912 500 000	8 362	7 376	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	77 900 000	923	752	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2037/03/20	série 160	762 600 000	7 715	6 005	
Gouvernement du Japon	1,40 %	2045/12/20	série 49	833 800 000	7 670	6 456	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	1 196 600 000	10 478	7 680	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	2 182 800 000	16 560	13 303	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	1 637 700 000	13 374	9 306	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,55 %	2034/03/17	série 124	110 000 000	1 606	965	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,35 %	2034/09/20	série 140	400 000 000	3 962	3 428	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,64 %	2037/12/18	série 194	300 000 000	3 464	2 264	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	100 000 000	1 309	759	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,46 %	2039/02/28	série 376	600 000 000	6 898	4 367	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,42 %	2039/03/18	série 223	430 000 000	5 339	3 061	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,72 %	2044/05/31	série 217	100 000 000	1 617	825	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,61 %	2049/03/31	série 380	400 000 000	5 109	2 433	
					113 878	85 447	3,0 %
¹⁰ Ringgit malais (note 10)							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	1 020 000	312	296	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	1 038 000	300	304	
Fédération de Malaisie	4,64 %	2033/11/07	série 0318	1 071 000	328	329	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	3 799 000	1 114	1 131	
Fédération de Malaisie	3,76 %	2040/05/22	série 0519	709 000	197	198	
					2 251	2 258	0,1 %
⁹ Peso mexicain (note 10)							
États-Unis du Mexique	10,00 %	2024/12/05	série M20	10 164 500	754	755	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	8 239 600	571	574	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	1 566 000	120	110	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	13 944 000	1 005	930	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	23 934 800	1 753	1 588	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M	415 000 000	29 173	25 024	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2047/11/07	série M	813 000 000	52 369	49 685	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M	512 000 000	31 158	30 934	
					116 903	109 600	3,9 %
Dollar néo-zélandais							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	272 000	223	226	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	1 384 000	1 042	1 059	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,25 %	2034/05/15	série 0534	13 968 000	11 391	11 257	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	2,75 %	2051/05/15	série 0551	16 010 000	12 362	8 971	
					25 018	21 513	0,8 %
Couronne norvégienne							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	2 737 000	386	344	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	7 874 000	1 031	952	
Royaume de Norvège	2,13 %	2032/05/18	série 484	2 592 000	295	298	
					1 712	1 594	0,1 %
¹¹ Zloty polonais (note 10)							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	2 012 000	650	672	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	2 595 000	871	814	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	3 313 000	999	988	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432	1 155 000	300	299	
					2 820	2 773	0,1 %
¹³ Dollar de Singapour (note 10)							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		173 000	169	173	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		250 000	254	254	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		256 000	240	254	
République de Singapour	3,38 %	2033/09/01		9 359 000	9 518	9 577	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		398 000	369	364	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		282 000	253	268	
					10 803	10 890	0,4 %
¹⁵ Rand sud-africain (note 10)							
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035	136 204 000	8 136	8 672	
République sud-africaine	6,50 %	2041/02/28	série R214	468 800 000	26 883	21 559	
République sud-africaine	8,75 %	2048/02/28	série 2048	647 800 000	40 520	36 389	
					75 539	66 620	2,4 %
¹² Couronne suédoise (note 10)							
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 940 000	246	243	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	3 935 000	447	476	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	985 000	189	146	
					882	865	0,0 %
¹⁴ Dollar américain (note 10)							
Fannie Mae	4,50 %	2052/09/01		13 801 778	18 334	17 853	
Fannie Mae	5,00 %	2052/10/01		4 969 222	6 545	6 596	
Fannie Mae	5,00 %	2052/11/01		9 784 252	12 890	12 998	
Fannie Mae	5,50 %	2052/12/01		16 798 259	22 664	22 713	
Fannie Mae	5,50 %	2054/02/01		26 219 086	35 240	35 433	
Freddie Mac	5,00 %	2052/08/01		5 016 301	6 619	6 658	
Freddie Mac	4,50 %	2052/09/01		9 608 488	12 854	12 427	
Freddie Mac	4,50 %	2052/10/01		8 825 119	9 060	8 828	
Freddie Mac	5,00 %	2052/11/01		6 166 543	8 133	8 185	
Freddie Mac	5,50 %	2052/12/01		26 416 642	35 563	35 783	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/02/20		22 462 883	30 362	30 552	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/03/20		16 343 941	21 939	22 229	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/05/20		11 998 873	16 103	16 323	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2053/06/20		10 590 013	13 898	14 132	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/06/20		11 594 189	15 485	15 769	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/08/20		10 915 968	14 740	14 847	
Petroleos Mexicanos	6,95 %	2060/01/28		13 910 000	11 785	12 591	
République de Colombie	3,13 %	2031/04/15	rachetable	2 431 000	2 483	2 629	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2024/10/15		2 900	4	4	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2025/01/15		82 700	103	111	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		7 168 400	9 319	9 623	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2025/06/15		7 523 200	9 841	10 075	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		21 318 000	28 142	28 430	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,00 %	2025/10/31		6 445 000	8 853	8 819	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,57 %	2025/10/31	taux flottant	30 950 000	42 453	42 377	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		29 047 300	37 115	37 753	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		1 804 000	2 195	2 278	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,63 %	2026/11/15		5 028 000	6 885	6 877	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		4 001 900	4 902	5 048	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2027/01/31		25 398 000	31 844	32 164	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		2 770 900	3 524	3 613	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		3 748 400	4 938	4 832	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,25 %	2027/06/30		1 539 600	2 008	2 033	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		31 652 600	40 868	40 473	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		32 067 100	40 936	41 472	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		6 626 100	7 839	7 999	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		12 887 700	17 071	16 753	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		16 143 300	18 822	19 409	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		12 516 000	15 815	15 919	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		18 035 800	21 718	21 692	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		7 227 000	7 799	7 934	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		5 982 600	6 800	6 629	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		39 103 500	43 159	43 585	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		7 840 000	9 735	9 681	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,50 %	2033/02/15		97 770 000	132 156	125 609	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		7 869 000	10 444	10 381	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,00 %	2034/02/15		57 300 000	74 731	76 276	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		154 300	280	212	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		458 700	676	584	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		3 182 000	3 627	3 007	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,25 %	2042/05/15		5 275 600	6 667	6 031	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		26 244 600	30 831	28 837	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		46 675 500	55 793	46 803	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		2 311 300	2 751	1 914	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2051/11/15		160 000	200	128	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		7 649 400	9 011	7 722	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2052/08/15		48 990 000	56 482	50 764	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,13 %	2053/08/15		40 850 000	50 713	52 382	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,25 %	2054/02/15		81 390 000	109 669	106 718	
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					1 261 416	1 239 497	44,2 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					2 338 556	2 245 508	80,1 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					2 373 182	2 280 164	81,3 %
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)					2 783 075	2 696 040	96,1 %
Gouvernement du Canada	5,02 %	2024/07/04	bon du Trésor	8 350 000	8 239	8 347	
Gouvernement du Canada	4,94 %	2024/08/01	bon du Trésor	6 300 000	6 218	6 274	
Gouvernement du Canada	4,84 %	2024/08/29	bon du Trésor	12 750 000	12 587	12 652	
Gouvernement du Canada	4,65 %	2024/09/12	bon du Trésor	17 850 000	17 631	17 686	
Gouvernement du Canada	4,65 %	2024/09/26	bon du Trésor	5 000 000	4 938	4 945	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					49 613	49 904	1,8 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(12)		
TOTAL DES PLACEMENTS					2 832 676	2 745 944	97,9 %
^{4,5,7,8,14} Marge (note 10)						1 526	0,0 %
Actifs dérivés						39 422	1,4 %
Passifs dérivés						(34 371)	(1,2) %
Autres actifs, moins les passifs						53 668	1,9 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						2 806 189	100,0 %

¹⁻¹⁵ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1 879 302	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	septembre 2024	18	KRW	105,05	1 881 976	3
44 257 817	Obligation du Trésor de la Corée à 10 ans	septembre 2024	390	KRW	114,18	44 427 386	170
5 234 156	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	septembre 2024	43	JPY	143,16	5 218 632	(16)
11 705 268	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	septembre 2024	112	AUD	114,52	11 608 353	(97)
(22 902 120)	Euro BTP	septembre 2024	(136)	EUR	114,94	(22 972 154)	(70)
(29 488 464)	Euro-BONO	septembre 2024	(165)	EUR	121,98	(29 490 310)	(2)
45 846 557	Euro-BUND	septembre 2024	240	EUR	130,38	46 281 166	435
1 701 509	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	septembre 2024	9	EUR	129,04	1 717 347	16
(14 902 580)	Euro-OAT	septembre 2024	(82)	EUR	124,04	(14 791 548)	111
(47 543 714)	Euro-SCHATZ	septembre 2024	(308)	EUR	105,36	(47 697 638)	(154)
17 713 344	Obligation d'État position longue	septembre 2024	104	GBP	98,49	17 548 219	(165)
667 122	Obligation à long terme de la Confédération suisse	septembre 2024	3	CHF	146,04	681 642	14
1 692 704	Euro-BTP à court terme	septembre 2024	11	EUR	105,03	1 692 367	-
(10 610 580)	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	septembre 2024	(89)	CAD	119,22	(10 686 230)	(76)
2 216 106	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	septembre 2024	13	USD	124,61	2 229 195	13
3 626 369	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	septembre 2024	13	USD	101,95	3 631 959	6
2 176 655	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	septembre 2024	15	USD	106,07	2 187 063	10
2 096 643	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	septembre 2024	14	USD	109,47	2 106 498	10
319 249	Obligation du Trésor des États-Unis	septembre 2024	2	USD	116,68	323 715	4
15 685 343	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					15 897 638	212

Au 30 juin 2024, un montant de 3 897 587 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	AUD	27 400 000	CAD	24 842 226	0,907	0,913	168
	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/08/22	AUD	16 600 000	CAD	15 228 176	0,917	0,913	(76)
	UBS AG, Stamford	A-1	2024/08/22	AUD	50 900 000	CAD	45 704 484	0,898	0,913	757
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/17	CAD	7 616 041	AUD	8 315 000	1,092	1,096	26
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/17	CAD	6 507 754	AUD	7 105 000	1,092	1,096	22
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	BRL	130 464 000	CAD	34 705 256	0,266	0,243	(3 000)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	BRL	8 006 000	CAD	2 101 864	0,263	0,243	(156)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	BRL	55 500 000	CAD	14 296 386	0,258	0,242	(844)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	BRL	49 210 000	CAD	12 606 635	0,256	0,242	(678)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	11 987 618	BRL	46 470 000	3,876	4,115	695
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	7 626 139	BRL	29 700 000	3,894	4,115	409
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	CAD	53 622 730	BRL	203 450 000	3,794	4,126	4 308
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/09/06	BRL	8 230 000	USD	1 499 690	0,182	0,178	(52)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/06	BRL	122 835 000	USD	23 453 879	0,191	0,178	(2 245)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/06	BRL	710 000	USD	131 016	0,185	0,178	(7)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/06	USD	9 054 586	BRL	48 270 000	5,331	5,632	661
	UBS AG, Stamford	A-1	2024/08/22	CHF	15 130 000	CAD	23 468 571	1,551	1,530	(313)
	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CLP	33 270 000 000	CAD	47 548 950	0,001	0,001	742
	Banque de Montréal	A-1	2024/07/29	CLP	5 789 055 000	USD	6 369 999	0,001	0,001	(300)
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	CLP	6 189 030 000	USD	6 653 798	0,001	0,001	(107)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	CLP	160 235 000	USD	170 133	0,001	0,001	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	USD	6 387 513	CLP	5 934 000 000	929,000	941,223	113
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	USD	3 008 190	CLP	2 890 750 000	960,960	941,223	(86)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	USD	6 429 878	CLP	6 044 085 000	940,000	941,223	11
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	USD	6 079 319	CLP	5 572 000 000	916,550	941,223	218
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/11	CAD	49 756 417	CNY	262 690 000	5,280	5,227	(504)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/11	CAD	49 736 529	CNY	262 585 000	5,280	5,227	(504)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/11	CAD	1 954 545	CNY	10 380 000	5,311	5,227	(31)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	COP	103 800 000 000	CAD	36 433 836	0,000351	0,000326	(2 544)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	COP	9 500 000 000	CAD	3 321 678	0,000350	0,000326	(220)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	COP	22 190 000 000	CAD	7 704 861	0,000347	0,000325	(483)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	COP	7 360 000 000	CAD	2 397 785	0,000326	0,000325	(3)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	13 323 544	COP	40 830 000 000	3 064,500	3 062,843	(7)
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	7 130 492	COP	21 830 000 000	3 061,500	3 062,843	3
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	3 065 517	COP	8 890 000 000	2 900,000	3 062,843	163
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	1 632 511	COP	4 700 000 000	2 879,000	3 062,843	98
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	CAD	77 786 558	COP	221 470 000 000	2 847,150	3 072,763	5 711
2	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	CAD	3 459 747	COP	10 400 000 000	3 006,000	3 072,763	75
2	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	COP	25 293 905 000	USD	6 423 033	0,000254	0,000240	(490)
2	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	COP	24 139 315 000	USD	6 123 621	0,000254	0,000240	(460)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	COP	78 516 160 000	USD	19 584 974	0,000249	0,000240	(1 040)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	COP	7 684 440 000	USD	1 834 433	0,000239	0,000240	11
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	988 209	DKK	5 010 000	5,070	5,086	3
4	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	5 780 000	CAD	8 597 817	1,488	1,466	(127)
4	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	1 725 000	CAD	2 559 055	1,484	1,466	(31)
4	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	1 145 000	CAD	1 682 142	1,469	1,466	(4)
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/17	EUR	1 395 000	CAD	2 046 884	1,467	1,466	(2)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	EUR	1 465 000	CAD	2 158 560	1,473	1,466	(11)
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	730 421	EUR	495 000	0,678	0,682	5
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	678 775	EUR	460 000	0,678	0,682	5
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	165 865 010	EUR	113 005 000	0,681	0,682	242
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	163 171 657	EUR	111 170 000	0,681	0,682	238
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	580 000	CAD	1 008 864	1,739	1,728	(7)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	255 000	CAD	443 552	1,739	1,728	(3)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	220 000	CAD	384 912	1,750	1,728	(5)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	180 000	CAD	314 928	1,750	1,728	(4)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	CAD	1 170 731	GBP	670 000	0,572	0,579	13
5	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	CAD	1 083 363	GBP	620 000	0,572	0,579	12
5	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/08/30	CAD	26 382 142	GBP	15 155 000	0,574	0,579	199
5	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/08/30	CAD	22 500 111	GBP	12 925 000	0,574	0,579	170
5	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	CAD	107 106 495	GBP	61 800 000	0,577	0,579	355
	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/08/22	HUF	10 550 000 000	CAD	39 622 925	0,004	0,004	(610)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/27	IDR	142 183 680 000	USD	8 619 282	0,000061	0,000061	78
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/03	CAD	1 181 738	ILS	3 190 000	2,699	2,757	25
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/03	CAD	985 399	ILS	2 660 000	2,699	2,757	21
	Barclays Bank PLC	A-1	2024/08/22	INR	1 440 000 000	CAD	23 326 449	0,016	0,016	235
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/12	INR	1 456 880 000	USD	17 410 550	0,012	0,012	31
7	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/08/22	JPY	2 813 000 000	CAD	25 622 031	0,009	0,009	(1 542)
7	UBS AG, Stamford	A-1	2024/08/22	JPY	4 420 000 000	CAD	39 254 694	0,009	0,009	(1 418)
7	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	JPY	88 785 000	CAD	762 731	0,009	0,009	(2)
7	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	JPY	55 625 000	CAD	491 685	0,009	0,009	(15)
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/08/30	JPY	1 108 360 000	CAD	9 794 194	0,009	0,009	(296)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/08/30	JPY	51 215 000	CAD	451 890	0,009	0,009	(13)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/08/30	JPY	41 540 000	CAD	356 278	0,009	0,009	-
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/08/30	JPY	54 465 000	CAD	467 949	0,009	0,009	(1)
7	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/08/30	JPY	136 870 000	CAD	1 177 073	0,009	0,009	(4)
7	JPMorgan Chase Bank	A-1	2024/08/22	CAD	38 236 353	JPY	4 420 000 000	115,597	116,817	399

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
7	JPMorgan Chase Bank	A-1	2024/08/22	CAD	25 512 888	JPY	2 813 000 000	110,258	116,817	1 432
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	57 900 346	JPY	6 577 183 968	113,595	116,690	1 536
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	41 755 039	JPY	4 743 159 506	113,595	116,690	1 107
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	740 179	JPY	84 185 000	113,736	116,690	19
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	498 435	JPY	56 690 000	113,736	116,690	13
8	Citibank NA	A-1	2024/08/22	KRW	39 160 000 000	CAD	39 497 705	0,001	0,001	(618)
8	Citibank NA	A-1	2024/08/22	CAD	23 810 102	KRW	23 880 000 000	1 002,936	1 007,201	101
8	Citibank NA	A-1	2024/08/22	CAD	15 218 821	KRW	15 280 000 000	1 004,020	1 007,201	48
8	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	USD	939 837	KRW	1 296 505 000	1 379,500	1 375,610	(4)
9	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/16	MXN	116 105 000	CAD	9 123 751	0,079	0,075	(462)
9	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/16	MXN	1 580 000	CAD	117 834	0,075	0,075	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	38 205 000	CAD	2 817 948	0,074	0,075	32
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	1 165 000	CAD	95 490	0,082	0,075	(9)
9	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	299 515 000	CAD	24 513 439	0,082	0,075	(2 169)
9	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	71 590 000	CAD	5 773 671	0,081	0,075	(433)
9	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/16	MXN	2 110 000	CAD	153 143	0,073	0,075	4
9	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/16	MXN	1 135 000	CAD	90 447	0,080	0,075	(6)
9	Citibank NA	A-1	2024/08/22	MXN	306 200 000	CAD	24 116 214	0,079	0,074	(1 430)
9	Citibank NA	A-1	2024/08/22	MXN	154 400 000	CAD	11 614 278	0,075	0,074	(175)
9	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	MXN	89 400 000	CAD	7 114 754	0,080	0,074	(491)
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/08/22	MXN	700 200 000	CAD	56 819 353	0,081	0,074	(4 941)
9	Citibank NA	A-1	2024/09/10	MXN	37 900 000	CAD	2 763 642	0,073	0,074	35
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	MXN	90 200 000	CAD	6 626 872	0,073	0,074	33
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	MXN	31 600 000	CAD	2 425 911	0,077	0,074	(93)
9	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	CAD	11 484 786	MXN	144 115 000	12,548	13,405	734
9	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	CAD	4 688 012	MXN	57 280 000	12,218	13,405	415
9	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	CAD	722 769	MXN	8 895 000	12,307	13,405	59
9	Citibank NA	A-1	2024/08/22	CAD	25 210 284	MXN	316 300 000	12,546	13,497	1 775
9	Citibank NA	A-1	2024/08/22	CAD	13 503 109	MXN	167 000 000	12,368	13,497	1 130
9	Citibank NA	A-1	2024/08/22	CAD	7 868 604	MXN	106 100 000	13,484	13,497	8
9	HSBC Bank PLC	A-1	2024/08/22	CAD	29 593 213	MXN	367 300 000	12,412	13,497	2 380
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/08/22	CAD	10 135 430	MXN	131 600 000	12,984	13,497	385
9	Standard Chartered Bank	A-1	2024/08/22	CAD	567 815	MXN	7 500 000	13,209	13,497	12
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	CAD	114 420 239	MXN	1 419 400 000	12,405	13,544	9 620
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	CAD	4 471 404	MXN	61 200 000	13,687	13,544	(47)
9	Standard Chartered Bank	A-1	2024/09/10	CAD	5 274 425	MXN	69 900 000	13,253	13,544	113
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	240 000	USD	50 821	0,212	0,212	-
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	240 000	USD	50 660	0,211	0,212	-
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	235 000	USD	49 763	0,212	0,212	-
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	110 000	USD	23 061	0,210	0,212	-
10	Banque de Montréal	A-1	2024/07/12	USD	175 925	MYR	825 000	4,689	4,717	1
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	USD	1 326 649	MYR	6 285 000	4,737	4,717	(8)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	NOK	108 010 000	CAD	13 617 784	0,126	0,128	223
	JPMorgan Chase Bank	A-1	2024/08/22	NOK	306 800 000	CAD	38 764 293	0,126	0,128	551
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	14 247 719	NOK	114 200 000	8,015	7,804	(386)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	566 415	NOK	4 540 000	8,015	7,804	(15)
	Citibank NA	A-1	2024/08/22	NZD	27 000 000	CAD	22 377 735	0,829	0,832	94
	Banque de Montréal	A-1	2024/07/24	CAD	1 218 365	NZD	1 505 000	1,235	1,201	(35)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	CAD	11 318 423	NZD	13 465 000	1,190	1,201	104
	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	CAD	7 030 219	NZD	8 470 000	1,205	1,202	(16)
11	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	PLN	560 000	CAD	188 831	0,337	0,340	1
11	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	PLN	600 000	CAD	203 011	0,338	0,340	1
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	595 000	CAD	207 173	0,348	0,340	(5)
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	370 000	CAD	125 187	0,338	0,340	1
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	90 000	CAD	31 326	0,348	0,340	(1)
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	90 000	CAD	30 364	0,337	0,340	-
11	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	PLN	485 000	CAD	168 428	0,347	0,340	(4)
11	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	PLN	450 000	CAD	153 201	0,340	0,340	-
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	PLN	450 000	CAD	152 791	0,340	0,340	-
11	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	2 809 479	PLN	8 210 000	2,922	2,944	21
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	CAD	485 502	PLN	1 400 000	2,884	2,944	10
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	347 345	PLN	1 025 000	2,951	2,944	(1)
12	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	721 912	SEK	5 720 000	7,923	7,742	(17)
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/24	CAD	9 018 009	SGD	8 865 000	0,983	0,989	57
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/24	CAD	1 780 205	SGD	1 750 000	0,983	0,989	11
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/09/20	TRY	496 660 000	CAD	18 985 474	0,038	0,038	47
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/24	USD	6 300 000	CAD	8 612 295	1,367	1,367	2
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/24	USD	1 340 000	CAD	1 835 165	1,370	1,367	(3)
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	62 855 610	CAD	86 357 699	1,374	1,367	(411)
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	12 525 000	CAD	17 086 480	1,364	1,367	40
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	60 000	CAD	81 579	1,360	1,367	1
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/24	USD	60 000	CAD	82 398	1,373	1,367	-
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	8 960 000	CAD	12 189 184	1,360	1,367	62
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	6 290 000	CAD	8 606 198	1,368	1,367	(5)
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	85 000	CAD	116 188	1,367	1,367	-
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/31	USD	155 000	CAD	212 161	1,369	1,367	-
14	Citibank NA	A-1	2024/09/10	USD	6 490 000	CAD	8 857 052	1,365	1,366	7
14	Citibank NA	A-1	2024/09/10	USD	5 230 000	CAD	7 180 759	1,373	1,366	(38)
14	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	USD	22 490 000	CAD	30 737 780	1,367	1,366	(22)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
14	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	USD	2 700 000	CAD	3 684 400	1,365	1,366	3
14	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	USD	2 630 000	CAD	3 594 443	1,367	1,366	(2)
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/24	CAD	8 972 788	USD	6 530 000	0,728	0,731	44
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/24	CAD	8 096 936	USD	5 885 000	0,727	0,731	50
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	CAD	1 010 348	USD	735 000	0,727	0,731	5
14	Banque de Montréal	A-1	2024/07/31	CAD	559 675	USD	410 000	0,733	0,731	(1)
14	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/31	CAD	276 766 072	USD	202 905 000	0,733	0,731	(634)
14	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/31	CAD	242 454 200	USD	177 750 000	0,733	0,731	(556)
14	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/31	CAD	88 756 651	USD	65 070 000	0,733	0,731	(203)
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/31	CAD	68 379	USD	50 000	0,731	0,731	-
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/31	CAD	294 216	USD	215 000	0,731	0,731	-
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/31	CAD	286 822	USD	210 000	0,732	0,731	-
14	Citibank NA	A-1	2024/09/10	CAD	19 058 732	USD	14 000 000	0,735	0,732	(62)
14	Citibank NA	A-1	2024/09/10	CAD	4 791 470	USD	3 490 000	0,728	0,732	25
14	HSBC Bank PLC	A-1	2024/09/10	CAD	3 142 979	USD	2 300 000	0,732	0,732	2
14	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	CAD	756 593 489	USD	555 490 000	0,734	0,732	(2 079)
14	Standard Chartered Bank	A-1	2024/09/10	CAD	3 600 633	USD	2 640 000	0,733	0,732	(5)
14	Standard Chartered Bank	A-1	2024/09/10	CAD	3 252 800	USD	2 380 000	0,732	0,732	2
14	UBS AG, Stamford	A-1	2024/09/10	CAD	15 644 246	USD	11 440 000	0,731	0,732	20
14	UBS AG, Stamford	A-1	2024/09/10	CAD	7 512 681	USD	5 500 000	0,732	0,732	1
14	UBS AG, Stamford	A-1	2024/09/10	CAD	5 057 325	USD	3 680 000	0,728	0,732	31
15	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	ZAR	44 800 000	CAD	3 347 139	0,075	0,075	(2)
15	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/09/03	CAD	8 197 405	ZAR	111 065 000	13,549	13,384	(101)
15	Citibank NA	A-1	2024/09/10	CAD	3 605 036	ZAR	48 400 000	13,426	13,393	(9)
15	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/09/10	CAD	2 389 623	ZAR	32 300 000	13,517	13,393	(22)
15	UBS AG, Stamford	A-1	2024/09/10	CAD	53 434 643	ZAR	715 800 000	13,396	13,393	(11)
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										4 853

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Actifs et passifs dérivés – swaps (notes 2j et 11)

	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Nombre de contrats	Montant nominal	Date d'échéance	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
Swaps de taux d'intérêt – de gré à gré						
Paye tous les semestres (dès le 2024/10/07) un taux variable basé sur le Warsaw Interbank Bid/Offered Rates et reçoit tous les ans (dès le 2025/04/07) un taux fixe de 5,13 %.	Goldman Sachs	A-1	1	62 200 000	2034/04/05	(14)
						(14)
Actifs et passifs dérivés – swaps						(14)

Au 30 juin 2024, le Fonds détenait un solde au titre de la marge s'élevant à (1 886 424 \$) en lien avec des swaps.

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des swaps détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets	
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation		Espèces reçues en garantie
Au 30 juin 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	38 630 \$	– \$	38 630 \$	(23 905) \$	– \$	14 725 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(33 791)	–	(33 791)	23 905	–	(9 886)
Total	4 839 \$	– \$	4 839 \$	– \$	– \$	4 839 \$
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	31 851 \$	– \$	31 851 \$	(13 634) \$	– \$	18 217 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(23 860)	–	(23 860)	13 634	–	(10 226)
Total	7 991 \$	– \$	7 991 \$	– \$	– \$	7 991 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

Les Fonds de titres à revenu fixe CIBC sont des fiducies de fonds communs de placement constituées en vertu des lois de l'Ontario et dont le siège social est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Au 30 juin 2024

Titre	% de l'actif net	Origine et établissement principal	% de la participation
Fonds de créances mondiales CIBC	5,0	Canada	58,8

Au 31 décembre 2023

Titre	% de l'actif net	Origine et établissement principal	% de la participation
Fonds de créances mondiales CIBC	5,0	Canada	57,7

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'obligations internationales Impérial (le *Fonds*) cherche à procurer un revenu d'intérêt élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier, en investissant principalement dans des obligations, des débetures, des billets et d'autres titres d'emprunt libellés en devises étrangères de sociétés et de gouvernements canadiens, d'émetteurs étrangers et d'institutions supranationales.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie une approche à stratégies multiples d'achat de titres à revenu fixe mondiaux axée sur les données fondamentales, l'évaluation et les tendances du marché pour déterminer la valeur pour l'ensemble des pays, des secteurs et des devises. L'exposition aux devises et aux pays est gérée afin de protéger le capital et d'augmenter les rendements.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions internationales	0,3
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	0,9
Obligations internationales	
Dollar australien	0,5
Real brésilien	1,4
Livre sterling	4,8
Renminbi chinois	2,3
Peso colombien	2,6
Euro	12,3
Shekel israélien	0,1
Yen japonais	4,6
Ringgit malais	0,1
Peso mexicain	4,1
Dollar néo-zélandais	1,2
Zloty polonais	0,1
Dollar de Singapour	0,1
Rand sud-africain	2,0
Dollar américain	43,2
Fonds communs de placement	
Obligations internationales	5,0
Obligations américaines	10,1
Placements à court terme	1,6
Marge	0,3
Actifs (passifs) dérivés	0,4
Autres actifs, moins les passifs	2,0
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	45,0	43,8
AA	15,3	14,6
A	8,5	8,6
BBB	10,5	11,3
Inférieur à BBB	3,8	3,6
Total	83,1	81,9

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
AUD	86 978		3,1
COP	59 484		2,1
BRL	48 852		1,7
CLP	48 474		1,7
INR	47 370		1,7
MXN	43 824		1,6
NOK	39 576		1,4
HUF	39 013		1,4
NZD	24 591		0,9
CHF	23 203		0,8
TRY	19 032		0,7

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
JPY	76 202	3,6
MXN	58 980	2,8
NOK	57 173	2,7
AUD	51 134	2,4
COP	44 033	2,1
BRL	35 839	1,7
INR	34 552	1,6
CLP	32 074	1,5
MYR	15 327	0,7
NZD	13 259	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	5 076	4 406

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	30 juin 2024 (en milliers de dollars)	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	90 029	33 938
1 an à 3 ans	279 226	234 546
3 ans à 5 ans	239 197	171 298
Plus de 5 ans	1 671 698	1 252 662
Total	2 280 150	1 692 444

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	51 139	38 316

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	29 390	21 726

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	2 280 164	–	2 280 164
Placements à court terme	–	49 904	–	49 904
Actions	10 018	–	–	10 018
Fonds communs de placement	–	326 088	79 770	405 858
Actifs dérivés	792	38 630	–	39 422
Total des actifs financiers	10 810	2 694 786	79 770	2 785 366
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(580)	(33 791)	–	(34 371)
Total des passifs financiers	(580)	(33 791)	–	(34 371)
Total des actifs et des passifs financiers	10 230	2 660 995	79 770	2 750 995

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	1 692 444	–	1 692 444
Placements à court terme	–	34 033	–	34 033
Actions	6 974	–	–	6 974
Fonds communs de placement	–	241 784	76 247	318 031
Actifs dérivés	1 331	31 851	–	33 182
Total des actifs financiers	8 305	2 000 112	76 247	2 084 664
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(880)	(23 860)	–	(24 740)
Total des passifs financiers	(880)	(23 860)	–	(24 740)
Total des actifs et des passifs financiers	7 425	1 976 252	76 247	2 059 924

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 30 juin 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	76 247	76 247	–	76 247
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	3 523	3 523	–	3 523
Solde à la fin de la période	–	79 770	79 770	–	79 770
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	3 523	3 523	–	3 523

Au 31 décembre 2023

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	15 089	–	15 089	–	15 089
Achats	–	74 325	74 325	–	74 325
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	(15 089)	–	(15 089)	–	(15 089)
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	1 922	1 922	–	1 922
Solde à la fin de la période	–	76 247	76 247	–	76 247
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	1 922	1 922	–	1 922

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds communs Impérial et chacun des Portefeuilles axés sur la production de revenu (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 30 juin 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 12 août 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Le prix des titres à revenu fixe à long terme fluctue généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

Notes des états financiers (non audité)

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.

- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KES	Shilling kényan
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Real brésilien	MAD	Dirham marocain
CAD	Dollar canadien	MXN	Peso mexicain
CHF	Franc suisse	MYR	Ringgit malais
CLP	Peso chilien	NOK	Couronne norvégienne
CNY	Renminbi chinois	NZD	Dollar néo-zélandais
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	RON	Leu roumain
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
GEL	Lari géorgien	THB	Baht thaïlandais
HKD	Dollar de Hong Kong	TRY	Nouvelle livre turque
HUF	Forint hongrois	TWD	Dollar de Taïwan
IDR	Rupiah indonésienne	USD	Dollar américain
ILS	Shekel israélien	ZAR	Rand sud-africain
INR	Roupie indienne		

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Notes des états financiers (non audité)

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient absorbés ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun de ces Fonds sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 25 mars 2024; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe.

Le gestionnaire peut décider, à sa discrétion, de payer certaines de ces charges d'exploitation qui incomberaient normalement au Fonds plutôt que de laisser le Fonds les prendre en charge. La décision de payer ces charges d'exploitation est au gré du gestionnaire et pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révoquée à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI*) ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Notes des états financiers (non audité)

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à STM CIBC au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
1 888 357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7